

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Grand Contournement Ouest de Strasbourg-Autoroute A355**

Une enquête publique est prescrite sur la demande de la société ARCOS, au nom et pour le compte de l'État, en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin une déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Osthoffen, dans le cadre du projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg-Autoroute A355.

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera du lundi 14 mai au jeudi 14 juin 2018 inclus, dans les communes concernées. La commune d'Achenheim est désignée siège de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant déclaration de projet et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Osthoffen, ou refusant cette déclaration.

La Présidente du Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête, composée de M. Jean ANNAHEIM, Officier supérieur de l'Armée de Terre retraité, président de la commission, et de MM. Stéphane MADIEU, Commandant de police retraité, et Gérard CANTONNET, Lieutenant-colonel retraité, membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et Osthoffen, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, à la mairie d'Achenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique-DUP/Contournement-Ouest-de-Strasbourg>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et Osthoffen, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ; les registres seront cotés, paraphés, clos et signés par le président de la commission d'enquête.
- par voie postale, à l'attention du président de la commission d'enquête, à la mairie d'Achenheim, siège de l'enquête (7, rue des Tilleuls, 67204 Achenheim) ;
- par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [pref-acos-arcos@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-acos-arcos@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet : « Enquête publique Déclaration de projet Grand Contournement Ouest de Strasbourg ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par l'un des membres de la commission d'enquête pendant les permanences prévues à l'article 6 sont consultables au siège de l'enquête fixé à l'article 1.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée à l'article 4.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- Lundi 14 mai 2018 de 8h à 11h en mairie d'Achenheim
- Mercredi 23 mai 2018 de 9h à 12h en mairie de Breuschwickersheim
- Mercredi 30 mai 2018 de 9h à 12h en mairie de Duppigheim
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 de 16h à 19h en mairie d'Innenheim
- Mercredi 6 juin 2018 de 15h à 18h en mairie de Geudertheim
- Lundi 11 juin 2018 de 14h à 17h en mairie d'Osthoffen
- Jeudi 14 juin 2018 de 14h à 17h en mairie de Truchtersheim

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti notamment d'une notice explicative du projet, d'une évaluation environnementale, de l'avis de Mission Régionale de l'Autorité environnementale ainsi que du compte-rendu de la réunion d'examen conjoint ; ces documents peuvent être consultés selon les modalités de l'article 4.

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter Mme Laurence FELTMANN, responsable du projet à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, par courrier à son attention (DREAL, 14, rue de Bataillon de Marche N°24, BP 81005, F-67070 Strasbourg) ou par courriel ([laurence.feltmann@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurence.feltmann@developpement-durable.gouv.fr)). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Un avis portant les mentions du présent arrêté sera publié dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête publique sera affiché dans les mairies d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et Osthoffen (l'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires et sera certifié par eux auprès de la préfecture), et publié sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

À l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération : elle donnera son avis sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions sur support papier dans les mairies d'Achenheim, Breuschwickersheim, Innenheim, Duppigheim, Truchtersheim-Pfettisheim, Geudertheim et Osthoffen et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°108), et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.